

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

L'an deux mil seize, le mercredi trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stella DUPONT, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, Maire de Chalonnnes sur Loire.

**Etaient présents** : Mme DUPONT, M. DAVY, Mme BELLANGER, M. SCHMITTER, M. CHAZOT, Mme BOURIGAULT M. DESCHAMPS, Mme CANTE Mme CULCASI, M. JAMMES, M. PHELIPPEAU, M. Philippe MENARD, Mme LE BIHAN, M. BOUFFANDEAU, Mme MOREAU, M SEILLER, M. GUERIF, M GARNAUD, Mme LE STRAT, , M. Hervé MENARD (à partir du dossier 2016-31), M. SANCEREAU, M. MAINGOT, Mme LAGADEC, Mme LIMOUSIN, Mme DHOMMÉ

**Pouvoirs** :

Mme LEQUEUX à Mme DUPONT

Mme FOURMOND à M SEILLER

M. BLANCHARD à M. SANCEREAU

**Excusés** : M. CARRET

**Secrétaire de séance** : Mme LE STRAT

Le compte-rendu de la séance du 3 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

<b>2016 - 29 - BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 3</b>
--

Monsieur DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle que par délibération n° 2015-34 du 11 mars 2015, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition de la propriété appartenant à la SCI DENECHERE au prix de 420 000 € et autoriser le Maire à signer une promesse synallagmatique d'achat de longue durée. Un acompte de 42 000 € avait été versé à la signature de cet acte qui accordait à la collectivité un délai d'un an pour travailler de concert avec les services du Département pour un portage foncier via le dispositif « Anjou Portage Foncier-Ingénierie et Action Foncière dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat ».

Après étude, il s'avère que le dispositif n'est pas adapté à ce dossier, notamment en raison du coût, le portage foncier proposé étant dans les faits adapté aux acquisitions complexes et nécessitant la mise en place d'outils juridiques pour réaliser l'acquisition. Il convient donc d'inscrire dès maintenant les crédits nécessaires à cette acquisition.

En ce qui concerne le bâtiment 11 rue Nationale, des travaux importants de couverture et zinguerie d'un montant de 4 409.00 € s'avèrent nécessaires, aussi il convient d'abonder le chapitre « 094-Immeuble11 Rue Nationale » par un prélèvement sur le chapitre « 125-Bâtiments communaux » sur lequel une provision avait été inscrite au budget primitif.

Monsieur SANCEREAU souhaite savoir si un projet d'urbanisation est engagé sur l'acquisition foncière de la propriété de la SCI DENECHERE. Madame le Maire répond qu'il n'y a rien d'engagé sur ce dossier mais la commission sera saisie prochainement notamment sur le phasage des deux opérations site rue Carnot (ancien siège CCLL) et le site de la rue des Bords de Vihiers (ancien M. Bricolage), objet de la délibération.

Monsieur SCHMITTER précise à Monsieur SANCEREAU que l'estimation des domaines présentée lors de la délibération initiale était de 400 000 €.

Monsieur SANCEREAU exprime cependant la réserve du groupe des conseillers minoritaires par rapport au coût de cette acquisition.

Messieurs CHAZOT, GARNAUD et DAVY soulignent l'importance stratégique de ces terrains dans la perspective d'urbanisation de la Ville, ce qui entraîne une quasi-nécessité d'acquisition.

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 3 du budget ville comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>				
-----------------------	--	--	--	--

Opération	Motif	Opération	Article	Montant
<b>Dépenses</b>				
Réserve foncière	Acquisition propriété DENECHERE	011	2115	378 000.00
Immeuble 11 rue Nationale	Travaux de couverture et zinguerie	094	2132	4 000.00
Bâtiments communaux	Prélèvement pour l'opération ci-dessus	125	21318	-4 000.00
<b>Total</b>				<b>378 000.00</b>

<b>Recettes</b>				
Opérations non ventilables	Emprunts	ONV	1641	378 000.00
<b>Total</b>				<b>378 000.00</b>

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (6 abstentions JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ)**

<b>2016 - 30 - FINANCES LOCALES – ADOPTION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2016</b>
---

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle que le conseil municipal doit se prononcer comme chaque année sur la fixation des taux d'imposition.

Il précise que lors de l'établissement du budget primitif 2016, en décembre 2015, la prévision budgétaire avait été calculée sur une revalorisation des bases de 1 %, et un montant des bases revenant à imposition en 2016 de 61 620 € au titre des taxes foncières.

La prévision budgétaire 2016 établie sur ces bases et les taux de 2015 font ressortir un montant de recettes de 2 753 983 euros.

La loi de finances pour 2016 a bien entériné ce taux de revalorisation des valeurs locatives pour 2016 de 1 % pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties.

Avec le maintien des taux 2015 sur les bases 2016 notifiées, le produit s'élève à 2 770 365 euros, soit une augmentation des recettes de 16 382 euros par rapport au montant inscrit au budget primitif 2016.

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal de :

**MAINTENIR** les taux des 3 taxes locales au niveau de 2015

**VOTER** les taux suivants :

- **Taxe d'habitation :** **14.70 %**
- **Taxe foncière (bâti) :** **24.94 %**
- **Taxe foncière (non bâti) :** **44.42 %**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 31 - EMPLOIS SAISONNIERS : PISCINE ET CENTRE DE LOISIRS 2016**

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé du Personnel Communal, propose de créer les emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement de la piscine municipale et du centre de loisirs des Goulidons pendant la période estivale 2016 :

<i>Service fonction</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade</i>	<i>Durée maximale</i>	<i>Durée hebdomadaire maximale</i>
<b>Point d'Accueil Jeunes les Goulidons</b>				
Animateurs	2	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	Juillet et août	Temps complet
Agent d'entretien des locaux	1	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Juillet et août	Temps non complet : 25/35 <sup>ème</sup>
<b>Accueil de loisirs les Goulidons</b>				
Animateurs	12	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 jour à 2 mois en juillet et août	Temps complet
<b>Piscine</b>				
Maître-nageur sauveteur	1	Educateur des APS	23 mai au 30 juin	24.5/35 <sup>ème</sup>
	1		23 mai au 31 juillet	14 à 20/35 <sup>ème</sup>
	1		23 mai au 31 août	35/35 <sup>ème</sup>
	1		1 <sup>er</sup> septembre au 4 septembre	10/35 <sup>ème</sup>
Surveillant de bassin titulaire du BNSSA	1	Opérateur des APS	23 mai au 4 septembre	8 à 12/35 <sup>ème</sup>
	1		1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	30/35 <sup>ème</sup>
Entretien des locaux et suppléance de la régie	1	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	15 mai au 30 juin	Temps non complet : 10 à 15/35 <sup>ème</sup>
Entretien des locaux et suppléance de la régie	1	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	Temps complet : 35/35 <sup>ème</sup>
Entretien des locaux	1	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	4 mois : mai à début septembre	Temps non complet : 15 à 35/35 <sup>ème</sup>

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à créer les postes tels que définis ci-dessus, et de signer tout document relatif à cette affaire.

*Les crédits inscrits au chapitre 012 sont suffisants pour couvrir la création de ces emplois.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 32 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- **Service Accueil – Etat civil**

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé du Personnel Communal, informe l'assemblée délibérante, qu'en raison de la mutation d'un agent chargé d'accueil et d'état civil vers une autre collectivité, en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, il

est nécessaire de recruter un adjoint administratif territorial à temps complet, remplissant les fonctions d'agent chargé d'accueil et d'état civil.

Monsieur DAVY propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Date d'effet
Accueil – Etat civil	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe, 35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe, 35/35 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> avril 2016

Le Comité Technique a été consulté le 29 mars 2016.

- **Police Municipale**

Monsieur Pierre DAVY indique, d'autre part, que dans l'attente d'une évolution d'organisation au sein du Service « Police Municipale », il est estimé nécessaire de prolonger le recours à une ressource temporaire, en qualité d'agent de surveillance de la voie publique et du marché municipal.

Motif de recours	Service fonction	Nombre	Grade	Durée	Durée hebdomadaire maximale
Article 3-1°	Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	15 avril 2016 au 31 décembre 2016	17,5/35 <sup>ème</sup>
Article 3-1°	Placier	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	15 avril 2016 au 31 décembre 2016	7,5/35 <sup>ème</sup>

Le Comité Technique a été consulté le 29 mars 2016.

Monsieur SANCEREAU rappelle en préalable que le statut de CDD est inconfortable. Ensuite, il souligne qu'en 2004, une étude avait conduit la Municipalité à acter un besoin de deux postes de policiers sur la Ville. La mutualisation lui semble difficile à réaliser, compte tenu des contraintes de la fonction très liée à l'autorité du Maire. En outre, une évolution des territoires des brigades de gendarmerie est envisageable à court terme et il lui semble peu pertinent d'envisager une mutualisation actuellement.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la rationalisation des ressources dans les services de la Ville, les besoins dans le secteur « Police » et « Marchés » ont été analysés et estimés entre 1,5 et 1,7 équivalent temps plein, organisés autour de 3 agents. L'hypothèse en cours d'étude, est de proposer un temps plein à un agent de surveillance de la voie publique, en intégrant les perspectives de mutualisation émises dans le cadre du schéma de mutualisation. Dans ce sens, pour permettre de mener cette étude jusqu'à son terme, il faut envisager un recours à un agent contractuel jusqu'à la fin de l'année 2016.

- **Responsable du Service Espaces Verts**

Monsieur Pierre DAVY informe l'assemblée délibérante que le poste de responsable du service des Espaces Verts est toujours vacant. Après une période de gestion avec responsabilités partagées confiées à trois agents appartenant au service, il s'avère nécessaire de revenir à un profil de responsable unique, garant du projet de service, prenant en compte, non seulement, le bon fonctionnement du service, mais aussi les adaptations aux évolutions en cours (notamment au niveau environnemental).

En outre, l'agent initialement, en poste a fait l'objet d'une mise à disposition au Foyer Soleil en 2015.

Service	Poste à créer	Date d'effet
Espaces Verts	D'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à technicien 35/35 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> mai 2016

Le Comité Technique a été consulté le 29 mars 2016.

*Les crédits inscrits au chapitre 012 sont suffisants pour couvrir l'ensemble des créations d'emplois précisées ci-dessus.*

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à créer les emplois tels que définis ci-dessus et de signer tout document relatif à ces affaires.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ pour le service Accueil-Etat Civil et Responsable du service**

**Espaces Verts**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (6 contre JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ) pour le service police municipale**

**2016 - 33 - DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - EXTENSION GYMNASSE SAINT EXUPERY**

Pierre DAVY, adjoint aux bâtiments, rappelle le projet d'extension du gymnase Saint Exupéry, consistant en la construction d'une salle de gymnastique, d'un mur d'escalade intérieur, d'une salle de réunion et de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble de ce nouveau complexe sportif.

Ce projet est évalué à 1.960.000 euros.

Il a fait l'objet d'une subvention de 200 000 euros du Centre National pour le Développement du Sport et de 40 000 euros au titre de la réserve parlementaire.

Pour compléter son financement, Monsieur DAVY propose au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, appel à projets bourgs-centre,
- **D'APPROUVER** le plan de financement joint au dossier de demande de subvention,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (6 abstentions JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ)**

**2016 - 34 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'AGRES DE GYMNASTIQUE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU GYMNASSE SAINT EXUPERY**

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé des Bâtiments, explique que la Ville de Chalonnes sur Loire s'est engagée à la fourniture et mise en place d'agrès de gymnastique dans le cadre de l'extension du gymnase Saint Exupéry.

L'estimation de l'ensemble des fournitures est de 125 000 euros HT.

Après une première consultation déclarée sans suite lors de la réunion de marché à procédure adaptée du 5 février 2016, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15/02/2016.

Le lot unique, la fourniture et la mise en place d'agrès de gymnastique, a obtenu une offre.

De nouveau, la réunion de marché à procédure adaptée s'est réunie pour avis consultatif avant présentation au Conseil Municipal le 18/03/2016

L'analyse des offres a été réalisée en vue de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40% sur le prix des prestations
- 60% sur la valeur technique

**Récapitulatif des entreprises les mieux-disantes :**

<b>N° enveloppe</b>	<b>Entreprise</b>		<b>TOTAL HT</b>
Lot UNIQUE	GYMNOVA	Offre AE	128 209,30 €

Il est proposé de retenir l'entreprise la mieux-disante pour un montant HT de 128 209,30 euros.

Les crédits sont inscrits respectivement sur les opérations 179 du budget communal.

Un débat a lieu sur la faible attractivité de cette offre et la perspective d'un éventuel avenant négatif sur quelques agrès.

Monsieur DAVY propose à l'Assemblée :

- **DE RETENIR** l'entreprise GYMNOVA pour un montant total de 128 209,30 € HT.
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdits marchés et tout avenant ultérieur dans la limite des 5% du montant initial des marchés.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 35 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ REFECTION DU CHAUFFAGE DES PISCINES EXTERIEURES « CALONNA »**

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé des Bâtiments, explique que la Ville de Chalonnes sur Loire a décidé la réfection du chauffage des piscines extérieures « Calonna ».

L'estimation de l'ensemble des travaux est de 102 000 euros HT.

Un avis d'appel public à la concurrence (3 lots) a été lancé le 23/02/2016. 7 offres ont été transmises.

Les travaux sont découpés en 3 lots :

LOT 1	VDR CLOTURE	3 offres
LOT 2	CHAUFFAGE	2 offres
LOT 3	ELECTRICITE	2 offres

La réunion de marché à procédure adaptée s'est réunie pour avis consultatif avant présentation au Conseil Municipal le 22/03/2016

L'analyse des offres a été réalisée en vue de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 70% sur le prix des prestations
- 30% sur la cohérence technique de l'offre

**Récapitulatif des entreprises les mieux-disantes :**

Lot	Entreprise		TOTAL HT
LOT 1	COURANT T.P.	Offre AE	14 541,00 €
LOT 2	THARREAU	Offre AE	58 577,25 €
LOT 3	THOMAS	Offre AE	17 287,18 €
<b>TOTAL</b>			<b>90 405,43 €</b>

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux-disantes pour un montant HT de 90 405,43 euros.

Les crédits sont inscrits respectivement sur les opérations 081 du budget communal.

Monsieur DAVY propose à l'Assemblée :

- **DE RETENIR** les entreprises COURANT TP, THARREAU, THOMAS pour un montant total de 90 405,43 € HT.
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdits marchés et tout avenant ultérieur dans la limite des 5% du montant initial des marchés.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 36 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ARROSAGE EN SUBSTITUTION DU POMPAGE DANS LE PLAN D'EAU DU LAYON AINSI QUE LA RÉFECTION DU DRAINAGE AU POURTOUR DE LA PISTE D'ATHLETISME**

Monsieur Jacques CHAZOT, adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, explique que la Ville de Chalonnes sur Loire a décidé la réalisation d'un dispositif d'arrosage en substitution du pompage dans le plan d'eau du Layon ainsi que la réfection du drainage au pourtour de la piste d'athlétisme.

A l'aide d'un diaporama, il présente les enjeux liés au positionnement du forage, « coté Loire » ou « coté piscine », en termes de coût, d'efficacité, d'esthétique et de risque sur les périodes de non utilisation.

L'estimation de l'ensemble des travaux est de 80 000 euros HT décomposée comme suit :

- Mise en place d'un dispositif d'arrosage : 61 000 euros H.T.
- Réfection du drainage au pourtour de la piste d'athlétisme : 19 000 euros H.T.

Un avis d'appel public à la concurrence (2 lots) a été lancé le 24/02/2016. 4 offres ont été transmises.

Les travaux sont découpés en 2 lots :

LOT 1	FORAGE	2 offres
LOT 2	CANALISATIONS - EQUIPEMENTS	2 offres

La réunion de marché à procédure adaptée s'est réunie pour avis consultatif avant présentation au Conseil Municipal le 24/03/2016

L'analyse des offres a été réalisée en vue de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 30 % sur le prix des prestations
- 40 % sur la cohérence technique de l'offre
- 30 % sur le planning des travaux

**Récapitulatif des entreprises les mieux-disantes :**

<i>Lot</i>	<i>Entreprise</i>		<i>Dispositif d'arrosage : Tranche ferme en euros HT</i>	<i>Drainage de la piste d'athlétisme : Tranche ferme en euros HT</i>	<i>TOTAL en euros HT</i>
LOT 1	BONNIER	Offre AE	17 220.00 €		17 220.00 €
LOT 2	SAUR	Offre AE	43 191.00 €	11 345.00 €	54 536.00 €
TOTAL			60 411.00 €	11 345.00 €	71 756.00 €

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux-disantes pour un montant HT de 71 756.00 euros, concernant la somme des tranches fermes Dispositif d'arrosage et Drainage de la piste d'athlétisme.

Les crédits sont inscrits respectivement sur les opérations 019 du budget communal.

Monsieur MAINGOT s'inquiète des effets d'une période de sécheresse un peu longue sur ce dispositif de pompage, somme toute onéreuse, ce qui en limiterait l'efficacité

Madame le Maire note qu'effectivement il y a un risque accentué en plaçant le forage « côté piscine ».

Un débat s'engage sur le décalage entre les exigences des services de l'Etat en ce qui concerne le test pour mesurer les effets sur le niveau du Layon (test de pompage pendant 72 heures d'affilée et la réalité du pompage (2 heures par nuit maximum).

Monsieur MAINGOT craint que cet investissement se révèle un investissement inutile. Il considère que l'histoire du plan d'eau est déplorable en ce qui concerne les rapports entre la Ville et les services de l'Etat et il ne souhaite pas que l'histoire se répète.

A la question de Monsieur PHELIPPEAU, il est répondu que les abords de l'ensemble sportif pourront être arrosés avec ce système.

Monsieur GUÉRIF rappelle qu'une hypothèse de terrain synthétique pourrait être une alternative pour éviter ces soucis. Il s'inquiète aussi du faible débit du Layon en période d'étiage. L'hypothèse d'un impact du pompage sur le niveau du Layon est réelle.

A la demande de Monsieur Hervé MENARD, Madame le Maire et Monsieur CHAZOT précisent que toutes les autres alternatives ont été étudiées. Le recours à l'eau du réseau d'eau potable peut être envisagé en dépannage, en intégrant toutefois les risques de restrictions en cas de sécheresse.

En conclusion, Madame le Maire suggère de réaliser ce pompage « côté piscine ».

Monsieur CHAZOT propose à l'Assemblée :

- **DE RETENIR** les entreprises BONNIER et SAUR pour un montant total de 71 756.00 € HT., concernant la somme des tranches fermes Dispositif d'arrosage et Drainage de la piste d'athlétisme.
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdits marchés et tout avenant ultérieur dans la limite des 5% du montant initial des marchés.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ ( 9 abstentions B LIMOUSIN, A MAINGOT, G LADAGEC, P SEILLER, G GARNAUD, V MOREAU, H MENARD, S GUERIF, T BOUFFANDEAU)**

**2016 – 37 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA**

Monsieur Jacques CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, présente les dossiers suivants, dans le cadre du droit de préemption urbain prévu à l'article L213-1 du Code de l'Urbanisme :

N°DIA	Usage	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>
12	habitation	31 rue Lt Col Paul Vigière	AI 174	1 263
14	professionnel	Rue du Coteau Moreau	AE 353/354/355	453
15	habitation	1 all Franz Liszt	G 1468	463
16	habitation	6 Av des Marzelles	AM 28	696
17	habitation	12 Av Gare	AM 69	572
18	habitation	3 rue du Lt Col Paul Vigière	AI 70	350

Monsieur CHAZOT propose à l'Assemblée :

- **DE NE PAS USER** du droit de préemption urbain sur les dossiers ci-dessus.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 38- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CAMILLE LEPAGE**

Monsieur Philippe JAMMES, conseiller municipal délégué à la Culture et au Patrimoine, expose à l'assemblée qu'à l'occasion du festival 360° à l'Ouest qui se déroulera en octobre 2016, une exposition de photos de Camille LEPAGE, jeune photographe et journaliste angevine assassinée en république centrafricaine en mai 2014, sera organisée à Chalonnnes.

L'association « Camille LEPAGE » a sollicité la Ville de Chalonnnes sur Loire pour une subvention destinée à aider ses actions en particulier en faveur des jeunes reporters de guerre.

La commission CCAPS a examiné la demande. Elle a émis favorable à l'attribution d'une subvention de 300 €. De son côté, l'association Les Amis du Voyage, organisatrice du festival, apportera un soutien de 300 € également.

Monsieur JAMMES propose au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Camille LEPAGE,
- **DE PRECISER** que les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif sont suffisants,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 39 - CARNAVAL 2016 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.P.E.L. DE L'ECOLE SAINT JOSEPH**

Monsieur Jean-Michel PHELIPPEAU, conseiller municipal délégué à l'Enfance et la Famille, présente le projet de carnaval qui comme les 2 années précédentes et sous l'impulsion initiale de l'APE avec l'APEL s'adressera à tous les enfants de la commune.

L'année dernière, l'Académie de Loire a pris l'initiative de fabriquer Calonne, une marionnette chinoise, avec succès. Cette année, l'Académie de Loire, en collaboration avec des parents, va réaliser une autre marionnette qui « résonnera » avec le Professeur Bouton, personnage de la saison culturelle municipale.

L'APE et l'APEL ont proposé à l'association des Chalandoux du 5<sup>ème</sup> Vent d'ouvrir le chantier de construction du gabarot et leur bar près duquel un Bal pourra se dérouler. Ce dernier projet est à l'étude en lien avec les parents, le pôle culturel et l'association des Chalandoux du 5<sup>ème</sup> Vent.

Le carnaval se déroulera le samedi 23 avril 2016. Dès 15 heures, les enfants volontaires pourront aller au Café des Enfants au Tintamarre pour se faire maquiller. Le défilé débutera à 18 h 30.

L'APE et l'APEL souhaitent que cet évènement soit convivial et fédérateur, gratuit pour les familles.

Monsieur SANCEREAU relève le coût de la prestation annoncé en commission pour le bal et regrette que le Carnaval ne soit pas positionné le matin.

Madame le Maire et Monsieur JAMMES expliquent que les commerçants sont partagés sur l'intérêt de cette déambulation sur le marché. Ils précisent que le projet de bal est encore à l'étude.

Monsieur JAMMES souligne le mouvement collectif des associations et l'envergure qu'est en train de prendre cet évènement.

Afin de soutenir ce projet qui devient un événement important d'animation de la vie locale à part entière, Monsieur Jean-Michel PHELIPPEAU propose au conseil municipal,

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'A.P.E.L de l'école Saint Joseph qui coordonne cette année l'évènement.

*Gaël GARNAUD ne prend pas part au vote*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 – 40 - TARIFS MUNICIPAUX – PISCINE MUNICIPALE CALONNA - REVALORISATION 2016**

Monsieur Thierry BOUFFANDEAU, Conseiller Municipal délégué aux Sports, explique à l'Assemblée qu'il convient de réviser les tarifs de la piscine Calonna pour la saison 2016 :

			2015	Proposition 2016
Entrée	Adultes (au-dessus de 16 ans)	Le ticket	2,68 €	2,80 €
		Le carnet de 10 entrées	19,10 €	19,30 €
	Enfants (de 6 à 16 ans)	Le ticket	1,31 €	1,40 €
		Le carnet de 10 entrées	8,70 €	8,80 €
		Enfants et jeunes gens faisant partie d'un groupe : prix spécial pour la matinée seulement	0,91 €	1,00 €
Leçons de natation : pour 10 leçons	Adultes	Cours semi-collectifs	73,40 €	74,20 €
	Cours semi-collectifs Enfants (jusqu'à 16 ans)	1er enfant	56,20 €	56,80 €
		2ème enfant	52,00 €	52,60 €
		3ème enfant	48,00 €	48,50 €

Ce dossier a été examiné par la commission Culture, Vie Associative, Communication et Sports du 21 mars 2016  
Monsieur BOUFFANDEAU propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs de la piscine Calonna ci-dessus pour la saison 2016.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 41 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AUX ATLAS BIODIVERSITE DANS LES COMMUNES**

Monsieur Hervé MENARD, Conseiller délégué à l'environnement et au développement durable, rappelle au conseil municipal que par délibération du 21 mai 2015 une subvention a été sollicitée auprès du Fonds de soutien aux Atlas biodiversité dans les communes.

Il précise que cette action a commencé sur Chalonnnes depuis 2014, avec le concours de stagiaires en licence professionnelle dans le domaine de l'environnement. Elle a continué en 2015-2016 grâce à l'engagement d'un jeune volontaire en service civique.

Une subvention de 2500 € a été attribuée à cet effet en 2015 par le Fonds de Dotation pour la Biodiversité.

Monsieur Hervé MENARD propose au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une nouvelle subvention de 2500 € pour poursuivre cette action entrant dans la démarche d'appel à projet triennal engagée au titre des exercices 2016 à 2018.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (6 abstentions JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ)**

**2016 – 42 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES**

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à la demande de Monsieur Jean-Claude SANCEREAU, il est nécessaire de procéder aux modifications de désignation dans les commissions municipales et de représentation dans les instances.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE PROCEDER** à la désignation au vote à main levée
- **DE DESIGNER :**

	<u>SITUATION ACTUELLE</u>	<u>DESIGNATIONS PROPOSEES</u>
Commission Culture, Vie Associative, Communication et Sports	Jean-Claude SANCEREAU	Florence DHOMMÉ
Comité Technique	<u>Titulaire</u> : Jean-Claude SANCEREAU <u>Suppléant</u> : T BLANCHARD	<u>Titulaire</u> : T BLANCHARD <u>Suppléant</u> : Jean-Claude SANCEREAU
Comité Hygiène et Sécurité	<u>Titulaire</u> : Jean-Claude SANCEREAU <u>Suppléant</u> : T BLANCHARD	<u>Titulaire</u> : T BLANCHARD <u>Suppléant</u> : Jean-Claude SANCEREAU

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2016 - 43 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DEMISSION D'UN D'ELU**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Jean-Claude SANCEREAU qui ne souhaite plus être membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de pourvoir le siège laissé vacant par un conseiller municipal dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé. En l'occurrence il s'agit de Madame Gwénaëlle LAGADEC, conformément à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2014 n° 2014-78.

Madame LAGADEC siègera donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal prend acte

#### **2016 - 44 - INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

D 2016-01	26/01/2016	Acquisition d'un tractopelle - offre de la société M3 de CHOLET retenue pour un montant de 50 000 € HT
D 2016-02	05/02/2016	Renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un immeuble à usage industriel d'une surface de 120 m <sup>2</sup> situé 2 bis rue Gutenberg à compter du 1er mars 2016 pour une durée d'un an moyennant un loyer mensuel de 325 euros
D 2016-03	02/03/2016	Renouvellement de la convention de location pour l'appartement n° 8 situé 11 rue Nationale à compter du 27 février 2016 jusqu'au 27 février 2017 moyennant un loyer mensuel de 331.78 euros
D 2016-03	03/03/2016	Renouvellement de la convention de location pour l'appartement n° 1 situé 11 rue Nationale à compter du 22 mars 2016 jusqu'au 21 mars 2017 moyennant un loyer mensuel de 229.11 euros
D 2016-04	03/03/2016	Renouvellement de la convention de location pour l'appartement n° 1 situé 4 place de l'Etablerie à compter du 30 mars 2016 jusqu'au 29 mars 2017 moyennant un loyer mensuel de 123.42 euros

Le conseil municipal prend acte.

#### **2016 - 45 - INFORMATION SUR LA REFORME TERRITORIALE**

Madame le Maire rappelle l'arrêté de Madame la Préfète qui raccourci le délai pour délibérer sur la fusion des communautés de communes avec un terme fixé au 17 mai. Un conseil exceptionnel aura donc lieu le 17 mai à 20 h 30.

Nom, siège social et transfert de compétences seront à décider plus tard, avant la fin de l'année.

Madame le Maire précise que le vote se fera sans connaître le niveau réel de transfert de compétences. Elle regrette que Madame la Préfète n'ait pas donné un délai supplémentaire pour que les communes puissent délibérer en toute connaissance de cause.

Monsieur SCHMITTER rappelle la volonté d'étudier les perspectives de transferts de l'ensemble des compétences déjà transférées au sein de l'une des communautés de communes. Ce travail est maintenant bien engagé et se fait dans un bon esprit de coopération.

Madame le Maire souligne l'enjeu majeur que constitue un projet de transfert de la compétence « petite Enfance-Enfance Jeunesse » pour la Ville de Chalonnes sur Loire qui a la spécificité de gérer la totalité des services en régie. Ce type de transfert de compétence aurait un fort impact sur les services supports. A noter que la nouvelle Communauté de Communes pourrait disposer de deux ans pour la mise en œuvre de ce transfert de compétence.

Monsieur MAINGOT demande des précisions sur le processus de décision et de concertation préalable aux décisions finales de transferts de compétences.

Monsieur SCHMITTER précise que différentes instances sont en œuvre pour anticiper ces projets avec différentes étapes de validation.

Monsieur MAINGOT souligne l'importance des enjeux financiers et il espère disposer de tous ces éléments au moment de la décision.

Monsieur SCHMITTER l'assure de la volonté des élus de travailler dans cet esprit, mais ajoute que le calendrier imposé pour l'arrêté préfectoral est très contraignant.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire signale que le territoire d'intervention de la Mission Locale Loire en Layon est réduit avec le départ du canton de Vihiers vers Cholet. De fait, un rapprochement avec la Mission Locale Angevine est en cours avec une perspective de fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Monsieur Jean-Michel PHELIPPEAU attire l'attention des élus sur les risques liés à cette fusion. Les phénomènes de concentration peuvent entraîner des effets néfastes sur l'implication des personnels.

Monsieur Pierre DAVY informe le conseil municipal de la perspective de mettre en place un challenge de la société de Boule de Fort, avec participation des élus et du personnel. Une information sera diffusée prochainement.

Monsieur JAMMES fait savoir que le festival du film européen organisé cette année en partenariat avec l'association CinéVillages (Saint Georges sur Loire Saint Martin du Fouilloux et La Possonnière) s'est clos hier avec une fréquentation de 2 700 spectateurs (1 700 en 2015).

#### **Sorties Biodiversité**

15 avril : Sortie Nature : ça bouge au fond de la mare, le 15 avril

14 Mai : Sortie nature : le coteau des Ligerais, entre pâturage et biodiversité,

11 Juin : Sortie Nature : l'embouchure du Layon, le 11 juin

25 Juin : Grand défi Biodiversité aux Goulidons